

# retrait des droits de la sécurité sociale

### Par diamant25, le 01/03/2007 à 01:34

## Bonjour,

je suis une jeune maman de 2 enfants (3ans et 1 an)qui est sans activitée professionnelle depuis l'année 2002 et je ne touche ni chomage ni RMI. Mon conjoint lui travaille en suisse et n'a donc plus de sécurité social. Un agent de la sécurité social est venu chez moi il y a 6 mois a peu près pour me retirer ma carte de sécurité social pour motif que je n'avais plus d'activité depuis 2002 et que je ne cotisais plus a l'URSSAF. Il m'a dit qu'il pouvait me prolonger mes droits pendant 1 an si je je lui fournissais ma dernière fiche de salaire de 2002 ce que j'ai fait. Mes droits sont prolonger jusqu'à juin de cette année, passé ce délai je ne pourrais plus béneficier de la sécurité social. Comment vais-je faire avec mes deux enfants ? Ont-ils le droit de faire ça ? Quel recour puis-je avoir ? Merci.

#### Par **Pisistrate**, le **01/03/2007** à **04:22**

Tu as pensé à travailler?

En général c'est ce que les gens font pour gagner de l'argent et pouvoir ainsi manger, se loger, élever leur(s) enfant(s), partir en vacances et toutes ces sortes de choses [img:zcwo9qim]http://yelims2.free.fr/DoDo/Dodo20.gif[/img:zcwo9qim]

## Par **Angie**, le **01/03/2007** à **13:12**

tu es tres aimable Pisistrate son mari travaille et elle eleve ses enfants surtt qu'ils sont tres jeune c'est aussi un travail et à plein temps desolee je ne peux pas repondre à ta question je ne m'y connais pas du tt

#### Par mathou, le 01/03/2007 à 13:23

Pisistrate a sa façon de répondre, mais c'est un gentil garçon et il ne dit pas de choses vides de sens ( la plupart du temps to la plupa

Je ne peux pas non plus répondre à votre question - on n'est pas nombreux à avoir choisi

droit de la sécurité sociale sur le forum. Le mieux serait peut-être de poser votre question sur le forum spécialisé de Net-Iris, à moins que ce ne soit déjà fait.	